

tant pour se convaincre que l'Eglise ne doit ni ne peut se mêler à des questions purement politiques, sans caractère religieux, concedo, en faisant toutefois la réserve précédente; à des questions à la fois politiques et religieuses, non. L'Eglise a alors le droit et le devoir de parler et d'agir.

Gros Jean dit encore : " Si notre obéissance envers nos pasteurs est entière, absolue en tout ce qui touche à la religion, par contre, nous entendons garder notre complète indépendance en fait de politique." Distinguons toujours, ami Gros Jean : Nous ne relevons pas des pasteurs dans les questions purement politiques, je le veux bien : nous ne relevons pas des pasteurs dans les questions où la politique est mêlée aux intérêts religieux, erreur !

Voici ce que les évêques de la province de Québec ont enseigné dans leur lettre collective du 22 septembre 1875 :

" Des hommes qui veulent vous tromper, nos très chers frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique : qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques ; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'église et à la sacristie et que le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale. Erreur monstrueuse ! nos très chers frères, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine !... Les plus grands ennemis du peuple sont ceux qui veulent bannir la religion de la politique.

Gros Jean tournera-t-il ses " respectueuses protestations " contre les évêques qui ont donné ce solennel enseignement ?

Léon XIII, dont Gros Jean prononce quelquefois le nom, dit à son tour : " Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré en quelque manière que ce soit, quoquo modo sacrum, tout ce qui concerne le salut des âmes ou le culte de Dieu, soit qu'il soit tel par sa nature, soit qu'il soit tel par la fin à laquelle il se rapporte, sive rursus tale intelligatur propter causam ad quam refertur, tout cela est du ressort et de la juridiction de l'Eglise. Evidemment les matières politiques intéressent très souvent le salut des âmes et l'honneur de Dieu : donc alors, selon l'enseignement de Léon XIII, elles relèvent de l'autorité de l'Eglise.

Gros Jean va-t-il aussi adresser ses remontrances au Pape ?

DOM BENOIT